

## **LA MRC BONIFIE L'AIDE D'URGENCE AUX PME!**

**Rawdon, le 6 mai 2020** – Faisant face à des défis majeurs occasionnés par la COVID-19, la MRC de Matawinie souhaite davantage venir en aide aux entreprises sur son territoire.

Les spécificités du tissu économique de la Matawinie se traduisent notamment par l'importance du secteur touristique, qui a de fortes retombées sur les commerces de détails. Ensemble, ces deux secteurs totalisent environ 20 % des emplois en Matawinie, soit l'équivalent d'un emploi sur cinq!

Récemment, le gouvernement provincial a annoncé un plan de déconfinement progressif. Toutefois, l'industrie touristique, incluant entre autres les hôtels, les restaurants ainsi que les festivals, demeure encore dans l'attente d'une date de réouverture, laquelle aura un impact non seulement sur la prochaine saison, mais également sur l'année entière pour certains.

Devant la situation de ce secteur névralgique de l'économie matawinienne ainsi que l'ensemble des autres secteurs, le conseil des maires de la MRC a décidé de bonifier l'aide d'urgence aux PME. Tout d'abord, en limitant au maximum la demande de garanties pour l'obtention d'un prêt. Puis, très récemment, en subventionnant les intérêts pour neuf mois, en plus du moratoire du Ministère de l'Économie et de l'Innovation, équivalent à trois mois en capital et intérêts. Ainsi, les entreprises ne paieront pas d'intérêts sur ce prêt avant un an! « *Les entrepreneurs qui ont déjà bénéficié de l'aide d'urgence bénéficieront également de cette mesure, laquelle se veut rétroactive* », a souligné monsieur Sylvain Breton, préfet de la MRC.

*« Il nous a paru important d'être solidaire de nos entrepreneurs en ces temps difficiles. C'est la raison pour laquelle nous avons pris cette décision de subventionner les intérêts, ce qui représente une économie d'environ 1 000 \$ pour une entreprise qui obtient un prêt de 50 000 \$ »*, a poursuivi monsieur Breton.

Rappelons que selon le programme d'aide d'urgence aux PME, il est possible pour ces dernières d'obtenir un prêt de 3 % destiné à couvrir les besoins de liquidités générés par le ralentissement des activités dû à la COVID-19. Ce prêt est remboursable en trois ans ou avant la fin de ce délai, le tout sans pénalités.

Le formulaire de demande pour l'aide d'urgence est en ligne sur le site Web de la MRC au <https://www.mrcmatawinie.org/>.

Monsieur Sylvain Breton invite donc tous les entrepreneurs admissibles à déposer leur candidature et à s'adresser au Service de développement local et régional (SDLR) s'ils ont des questions. Pour contacter l'équipe du SDLR; il suffit de composer le 450 834-5441, poste 7080 ou d'envoyer un courriel à [info@matawinie.org](mailto:info@matawinie.org).

### **À propos de la MRC de Matawinie :**

Le territoire de la MRC de Matawinie entend se développer selon les principes du développement durable, où une diversité d'activités cohabite dans le respect de l'environnement et des paysages naturels. La MRC de Matawinie se veut une organisation efficace et efficiente, tournée vers ses municipalités constituantes, valorisée et respectée par ses partenaires et reconnue par sa population. La MRC de Matawinie aspire également à être un employeur recherché, misant sur les compétences de son équipe et la concertation de ses élus pour faire face avec succès aux défis actuels et futurs.

### **Information :**

Sylvain Breton, préfet – MRC de Matawinie  
1-800-264-5441, poste 7091  
[prefet@matawinie.org](mailto:prefet@matawinie.org)